

LEGENDE

----- Limite de commune
----- Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

UA	Zone de constructions en ordre continu habitat, services, activités
UE	Zone d'habitat collectif
UF	Zone d'équipements publics
UG	Zone d'habitat individuel principalement
UI	Zone d'activités
UM	Zone d'activités mixtes
AU	Zone à urbaniser
A	Emplacements réservés pour équipements publics
N	Secteur d'implantation

ZONES NATURELLES

	Axe de ruissellement temporaire lors d'orages
	Espace boisé classé
	Protections au titre de l'article L 123.1.5.7° du code de l'urbanisme : Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer
	Bâtiment remarquable à préserver
	Petit patrimoine à préserver
	Vergers, remises boisées et boisement protégés
	Holcs brise-vent
	Plantations d'alignement
	Atres isolés remarquables
	Protections au titre de l'article L 123.1.6° du code de l'urbanisme :
	Voies et cheminements à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

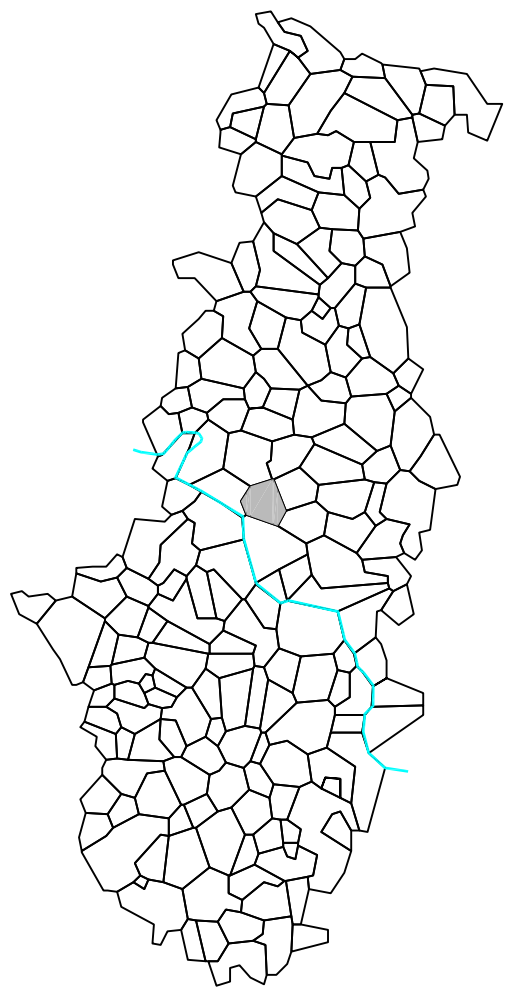
- A – création d'un parc de stationnement public
- B – équipement socioculturel
- C – élargissement de la sente rurale n°30 dite " du Perreux "
- D – création d'un parc de stationnement public

Nota : Le plan cadastral représenté n'a aucune valeur légale et ne saurait constituer une présomption de propriété.

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL DOISE (95)

Commune d'ENNERY



PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATIF

PLAN DE ZONAGE

1

N° INSEE : 95211

ECHELLE 1/5000

APPROUVE LE : 18 janvier 2005
REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007
PROJET MODIFICATION DU PLU

